****

**Siège Social : immeuble Bayo**

**Carrefour Washington –Petit Simbaya**

**C/Ratoma –Conakry**

**Rép de Guinée**

**Tel : 621 65 60 21 ou 620 05 73 00**

**E-mail :** [**wassolonagencycommunication@gmail.com**](mailto:wassolonagencycommunication@gmail.com)

***Communiqué de presse***

**TOURNOIS DES MEDIAS : DEUX EQUIPES ELIMINEES POUR CAUSE D’ENROLEMENT DE ‘’MERCENAIRES’’**

**Conakry le 10 décembre 2018-** Suite aux réserves portées contre des joueurs de cinq équipes participantes à la 3e édition du tournoi corporatif de la presse « ABDOULAYE BAH » doté du trophée Antonio Souaré, la Commission d’organisation s’est réunie le lundi 10 décembre 2018.

Après examen approfondi du rapport de la sous-commission « litiges et respect de l’éthique », la commission a conclu ce qui suit :

1. **Sur la réserve de l’équipe de la Radio Familia Fm contre celle de Tamata Fm**

Déposée par son capitaine Sory Kourouma, elle vise quatre (4) joueurs dont les numéros sont 8, 10, 7 et 11. Après enquêtes approfondie ponctuée d’une visite dans les locaux de la Radio Tamata fm, le lundi 10 décembre, les enquêtes ont permis d’établir que trois joueurs appartiennent effectivement à ladite radio. Sur le quatrième joueur, Mohamed lamine Camara, les vérifications n’ont pas pu établir son appartenance à la station. Aucune ne trace dans les registres de présence de la radio, aucun badge et aucun reportage ou couverture d’événement n’est à son actif, cela malgré ses neuf (9) mois de présence supposée au sein de la radio. En outre, plusieurs employeurs de ladite radio affirment ne pas le connaitre.

La commission, après vérification du rapport d’investigation de la sous-commission, délibère :

L’équipe de Tamata est disqualifiée conformément aux articles 1, 2, 6 et 7 du règlement intérieur du Tournoi.

1. **Sur la réserve de l’équipe de Tamata Fm contre celle de Familia Fm**

La réserve déposée par le capitaine de Tamata Fm, Idrissa Bangoura, porte sur trois joueurs : Norbert Loua (10), Pascal théa (17) et Abdoulaye Kabac Camara (7).

Les investigations ont établi que les trois joueurs sont tous de la radio Familia Fm.

Après examen des conclusions de la sous-commission, la commission d’organisation délibère ainsi qu’il suit :

L’équipe de Familia Fm battue 2-0 lors de son premier match par son homologue de Tamata fm est désormais qualifiée pour le second tour.

1. **Sur la réserve de l’équipe de City Fm déposée contre celle de la Voix De Fria VDF**

Quatre joueurs sont visés par cette réserve :, Mamadou Aliou Bah (10), N’Fa Lamini Kaba (20), Ousmane Camara (14)et Alya Bangoura (18).

Sur les quatre joueurs incriminés, les investigations ont révélé qu’ils sont tous travailleurs de la radio VDF, et des témoignages externes à l’entreprise ont également confirmé cette réalité.

Néanmoins, un doute subsistait sur l’identité du joueur Alya Bangoura dans l’esprit de la sous-commission, en raison de l’homonymie avec autre joueur présent dans la même équipe lors de l’édition 2017.

La sous-commission s’est donc autosaisie de ce cas, conformément à l’article 7 du Règlement Intérieur du tournoi.

Ces vérifications ont permis d’établir qu’il s’agit d’un journaliste distinct du premier qui, lui, ne travaille pas en ce moment au sein de ladite radio.

En conséquence la commission retient que les quatre joueurs incriminés sont tous employés de la radio et l’équipe de la VDF est qualifiée pour le second tour.

1. **Sur les réserves de l’équipe du SPPG contre celle d’Evasion RTV**

Cette réserve déposée par le capitaine de SPPG, Daouda Aris Daibaté, porte sur neuf (9) joueurs :

-Salifou Camara no 8

-Anatole Abot Conté no 14

-Younoussa Diallo no6

-Seydouba Camara no11

-Mohamed Dany Soumah no4

-Falé Camara no13

-Aboubacar Camara no2

-Mohamed Lamine Sacko no 3

-Mohamed Camara no1

Après enquêtes la sous-commission a fait les remarques suivantes :

1. Le fiche signalétique du gardien de but Mohamed Camara (1) ne comporte pas de photo d’identité, cela en violation de l’article 3 du règlement intérieur. Cette situation est d’autant plus incompréhensible que l’équipe d’Evasion a bénéficié d’une indulgence quant à la date limite du dépôt des pièces des joueurs, pour cause d’indisponibilité de son responsable à Conakry.
2. Trois joueurs ont affirmé être des vigiles. Deux affirment être des nettoyeurs et trois autres des stagiaires. L’enquête menée auprès des concernés n’a pas permis d’établir l’appartenance de quatre d’entre eux à l’entreprise. Certains des joueurs incriminés (vigiles et nettoyeurs) ignoraient jusqu’au nom du PDG de la boîte, et deux des prétendus employés affirment être recrutés et payés par Ben Oumar.
3. Le non-respect du délai de 24 heures prévu par l’article 10 du RI pour apporter les pièces justificatives de l’appartenance de ces joueurs à l’entreprise.

En conséquence la commission délibère comme suit : l’équipe d’Evasion RTV est disqualifiée de la 3e édition du tournoi des médias, conformément aux articles 1, 2, 6 et du RI. Celle du SPPG est qualifiée pour le second tour.

1. **Sur la réserve de l’équipe d’AGUIPEL contre celle de la Radio parlementaire**

Cette réserve concerne Yamoussa Salif Camara, numéro de maillot 10.

L’enquête a révélé que ledit joueur, anciennement activiste de la société civile est bel et bien engagé au sein des effectifs de la presse parlementaire depuis 2014.

En conséquence, la commission délibère :

Le joueur Yamoussa Salif Camara reste qualifié pour la 3e édition du tournoi des médias Abdoulaye Bah, et affirme que l’équipe de la radio parlementaire est qualifiée pour le second tour.

**La Commission d’organisation**